



Deménager les locaux après la liquidation

Par **Ieroy michel**, le **18/05/2017** à **22:56**

Bonjour.

La semaine prochaine ma société passe devant le TC pour la liquidation de la société.

Afin d'économiser les dettes de la société, les employés et moi avons commencé à déménager tout le stock, machines, etc vers un box de stockage.

Mais on n'aura pas fini le jour de l'audience.

Peut on continuer ce déménagement après l'audience et jusqu'à ce que le liquidateur ai licencié les salariés ?

Merci de vos réponses.